République Française

Accusé de réception en préfecture 001-210100939-20240909-DCM-2024-069-DE Date de télétransmission : 13/09/2024 Date de réception préfecture : 13/09/2024

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

N°DCM-2024-069

OBJET:

DOMAINE ET PATRIMOINE

Conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain

Immeuble 168 rue du Clos Bizet Lots n°8 et n°9

Membres en exercice : 27 Membres présents : 24 Membres votants : 26 L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 3 septembre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers : **Etaient présents** :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent: M. POCHON.

Madame Huguette BROCHARD est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Monsieur PERREAULT rappelle aux conseillers municipaux que l'exercice du Droit de Préemption Urbain a été délégué à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF), par décision du Maire du 10 mai 2024, pour les parcelles concernées par la Déclaration d'Intention d'Aliéner du site du Clos Bizet. La vente a bien été validée, au prix de 65 000,00 €, sur le tènement immobilier suivant :

| N° de Parcelle | Nature terrain | Lieudit | Superficie |
|-------------------|----------------|------------------------|------------|
| C 1739 | bâti | 168, Rue du Clos Bizet | 1386 m² |
| | | Superficie totale | 1386 m² |
| N° de Parcelle | Nature terrain | Lieudit | Superficie |
| C 1738 | bâti | L'Enclos de Bizet | 64 m² |
| Superficie totale | | | 64 m² |

... / ...

Accusé de réception en préfecture 001-210100939-20240909-DCM-2024-069-DE Date de télétransmission : 13/09/2024 Date de réception préfecture : 13/09/2024

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des lots n°8 et n°9,

ACCEPTE le mode de portage de cette opération sur une durée de 12 ans maximum (avec frais de portage de 1,50 % HT l'an) et de mettre à disposition de l'EPF les deux logements à titre gratuit,

AUTORISE le Maire à signer avec l'EPF de l'Ain les conventions correspondantes, ainsi que toutes les pièces permettant la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi délibéré le 9 septembre 2024

Le Maire, Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après : Affichage ou notification

Le:

Et dépôt en Préfecture

Le:

Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.